DEL110326_05

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212203335-20260311-DEL110326_05-DE

COMMUNE DE SAINT-VRAN

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 11 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-VRAN légalement convoqué le 7 mars 2026, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Mme GASPAILLARD Evelyne, Maire.

Présents : Mme GASPAILLARD Evelyne, M. POSTAIRE Xavier, M. DESBOIS Dominique, M. VIEIRA Pascal, Mme RUELLAN Christelle, M. GASPAILLARD Vincent, Mme MARETHEU Virginia, Mme ROUXEL Anne-Marie, M. CARDIN Yannick, Mme BADOUARD Sandrine, Mme GONTHIÉ Martine

formant la majorité des membres en exercice

Absent : M. MARCHAND Philippe
Secrétaire : M. POSTAIRE Xavier

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres votants : 11

OBJET : Programme voirie 2026 – Groupement de commandes LCBC

Dans le cadre de la convention constitutive du groupement de commandes relatif aux travaux de voirie, Madame le Maire informe le conseil municipal du résultat de l'appel d'offres :

- **Tranche ferme**
  - « Accès au 64 le Vieux Bourg » : 4 233.50 € soit 5 080.20 € TTC
  - « la Ferrière » : 12 104.50 € HT soit 14 525.40 € TTC
  - « la Boulais » : 11 890.50 € HT soit 14 268.60 € TTC
- **Tranche conditionnelle**
  - « le Bodeuc » : 11 536.50 € HT soit 13 843.80 € TTC

L'entreprise retenue pour la réalisation des travaux est l'entreprise EUROVIA BRETAGNE de Ploufragan.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la tranche ferme et décide d'affermir la tranche conditionnelle pour un montant total de **39 765 € HT soit 47 718 € TTC.**

Le Secrétaire de séance,

Xavier POSTAIRE

Pour copie conforme,

Le Maire,

Evelyne GASPAILLARD